

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2478

10 octobre 2008

### SOMMAIRE

<b>Aerium EBBC A S.à r.l.</b> .....	<b>118934</b>	<b>Markwins International Benelux S.à r.l.</b> ..	<b>118944</b>
<b>Aldemar</b> .....	<b>118924</b>	<b>Mercuria Services</b> .....	<b>118898</b>
<b>Angels Overseas S.A.</b> .....	<b>118911</b>	<b>Nanicolas S.A.</b> .....	<b>118910</b>
<b>ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.</b> .....	<b>118930</b>	<b>Newby Investment &amp; Development S.A.</b> .....	<b>118942</b>
<b>Blader Holding S.A.</b> .....	<b>118932</b>	<b>Nexus International S.A.</b> .....	<b>118918</b>
<b>Cap Consultants International S.à r.l.</b> ..	<b>118912</b>	<b>Polymer Invest S.A.</b> .....	<b>118914</b>
<b>Colonnade Holdco N° 6 S.à r.l.</b> .....	<b>118915</b>	<b>Preferred Retail S.A.</b> .....	<b>118934</b>
<b>Compagnie du Rubicon S.A.</b> .....	<b>118917</b>	<b>R1 Invest S. à r.l.</b> .....	<b>118944</b>
<b>DE.CE Investment SA</b> .....	<b>118916</b>	<b>RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l.</b> .....	<b>118935</b>
<b>Domco S.à r.l.</b> .....	<b>118912</b>	<b>RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l.</b> .....	<b>118943</b>
<b>EnerSys Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>118911</b>	<b>Riverland Holding S.à r.l.</b> .....	<b>118902</b>
<b>Gestion en Technique Spéciale</b> .....	<b>118931</b>	<b>Royal Classics S.A.</b> .....	<b>118912</b>
<b>Gisela</b> .....	<b>118943</b>	<b>Santinel S.A.</b> .....	<b>118917</b>
<b>Goeres S.à r.l.</b> .....	<b>118910</b>	<b>Sodevim</b> .....	<b>118918</b>
<b>Haus-Lux S.A.</b> .....	<b>118917</b>	<b>Soparfi Daumen S.A.</b> .....	<b>118942</b>
<b>Hubert Jacques Sarl</b> .....	<b>118913</b>	<b>Steriano Holding S.A.</b> .....	<b>118944</b>
<b>Hyperion Capital S.à r.l.</b> .....	<b>118936</b>	<b>Sunco S.A.</b> .....	<b>118911</b>
<b>Industrial Resources Investments S.A.</b> ..	<b>118935</b>	<b>Sunfoss S.A.</b> .....	<b>118919</b>
<b>International Real Estate Holders S.A.</b> ..	<b>118910</b>	<b>TASL PSF S.A., société anonyme</b> .....	<b>118930</b>
<b>Lehman Brothers (Luxembourg) S.A.</b> ..	<b>118901</b>	<b>The Directors' Office</b> .....	<b>118898</b>
<b>Lorry-Rail S.A</b> .....	<b>118933</b>	<b>Three Arrows</b> .....	<b>118916</b>
<b>Lorry-Rail S.A</b> .....	<b>118933</b>	<b>T.L.O. Diana S.A.</b> .....	<b>118909</b>
<b>Luxfin Holding S.à.r.l.</b> .....	<b>118911</b>	<b>Vickin S.A.</b> .....	<b>118912</b>
<b>Luxury Park S.A.</b> .....	<b>118931</b>	<b>Wirr</b> .....	<b>118943</b>
<b>Marella Participations et Finance S.A.</b> ..	<b>118932</b>	<b>Yves Roche International S.A.</b> .....	<b>118910</b>
		<b>ZIM Management Company S.à r.l.</b> .....	<b>118915</b>

**The Directors' Office, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 96.744.

**Mercuria Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 139.565.

—  
**PROJET DE FUSION**

In the year two thousand eight, on the thirtieth of September.

Before the undersigned, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) The Directors' Office, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.744, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, on October 23, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1252 of November 26, 2003 and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 30, 2008, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mr Patrick Zurstrassen, director, residing in Luxembourg and Mrs Agnès Laruelle, director, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of The Directors' Office (the "Board of Directors 1"), pursuant to a resolution taken by Board of Directors 1 on September 24, 2008 (the "Resolution 1"); and

2) Mercuria Services, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.565, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, on June 17, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1741 of July 15, 2008 and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 30, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

here represented by Mr Claude Kremer, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of Mercuria Services (the "Board of Directors 2"), pursuant to a resolution taken by the Board of Directors 2 on September 29, 2008 (the "Resolution 2").

Hereinafter, the Resolution 1 and the Resolution 2 are collectively referred to as the "Resolutions".

The said Resolutions, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

1) Merging parties:

The Directors' Office, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 96.744, as acquiring company (hereinafter referred to as "Absorbing Company"), and

- Mercuria Services, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.565, as absorbed company (hereinafter referred to as "Absorbed Company").

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as "Merging Companies".

2) The Absorbing Company holds 209,307 (two hundred and nine thousand three hundred and seven) shares of the Absorbed Company, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company, the latter having issued no other shares and/or securities giving voting rights.

3) The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of a merger by acquisition pursuant to the provisions of articles 278 through 280 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

4) As from October 1, 2008, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

5) As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

6) The Absorbing Company shall from the Effective Date carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date and in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations resulting from such agreements.

7) No special rights or advantages have been granted to the directors or the auditors of the Merging Companies.

8) All shareholders of the Absorbing Company have, within one month from the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

9) One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in 8) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

10) Full discharge is granted to the directors of the Absorbed Company for the exercise of their mandate.

11) Subject to the rights of the shareholders of the Absorbing Company set out in 9) above, the merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

12) The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

13) The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

14) As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger project and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

*Suit la traduction en français du texte qui précède:*

L'an deux mille huit, le trente septembre.

Par-devant, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) The Directors' Office, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.744, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1252 du 26 novembre 2003 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 septembre 2008, ladite modification n'a pas encore été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Mr Patrick Zurstrassen, administrateur, résidant au Luxembourg et Mme Angès Laruelle, administrateur, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil d'administration de The Directors' Office (le "Conseil d'Administration 1"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Conseil d'Administration 1 le 24 septembre 2008 (la "Résolution 1"); et

2) Mercuria Services, une société anonyme constitué et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.565, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 17 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1741 du 15 juillet 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 septembre 2008, ladite modification n'a pas encore été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par Mr Claude Kremer, maître en droit, résidant au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du conseil d'administration de Mercuria Services (le "Conseil d'Administration 2"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Conseil d'Administration 2 le 29 septembre 2008 (la "Résolution 2");

Ci-après, la Résolution 1 et la Résolution 2 sont collectivement dénommées les "Résolutions".

Lesdites Résolutions, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Parties à la fusion:

The Directors' Office, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.744, comme société absorbante (la "Société Absorbante"); et

Mercuria Services, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.565, comme société absorbée (la "Société Absorbée").

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnant".

2) La Société Absorbante détient 209.307 (deux cent neuf mille trois cent sept) actions dans la Société Absorbée, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée, cette dernière n'ayant émis aucun(e) autre action/titre conférant des droits de vote.

3) La Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

4) A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2008, toutes les opérations et les transactions de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

5) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

6) La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

7) Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs ou aux réviseurs des Sociétés Fusionnant.

8) Tous les actionnaires de la Société Absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbée de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peuvent en obtenir copie intégrale, sans frais.

9) Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant au moins de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante a/ont le droit, pendant le délai indique sous le point 8) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10) Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat.

11) Sous réserve des droits des actionnaires de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 9) ci-dessus, la fusion de la Société Absorbée dans la Société Absorbante deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

12) La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque juge nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnant afin de réaliser la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

13) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

14) Par effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses actions émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

(signé) P. ZURSTRASSEN - C. KREMER- H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> octobre 2008, LAC/2008/339660. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le six octobre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008125799/242/179.

(080148388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

**Lehman Brothers (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.564.

Par jugement en date du 3 octobre 2008, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 2<sup>ème</sup> section, siégeant en matière commerciale, a admis la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S. A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 7, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, section B numéro 39.654 au bénéfice de la procédure du sursis de paiement telle que prévue à la Partie IV de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier tel qu'elle a été modifiée.

Le même jugement

\* a nommé administrateur la société à responsabilité limitée PRICEWATERHOUSECOOPERS, représentée par M. Jean-François KROONEN, avec la mission de contrôler la gestion du patrimoine de la société anonyme LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A.;

\* déclaré applicable l'article 60-2 (15) de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier tel qu'elle a été modifiée;

\* limité la durée de la procédure de sursis de paiement à six mois;

\* ordonné l'exécution provisoire du jugement par provision nonobstant tout recours, sur minute, avant l'enregistrement et sans caution.

Pour extrait conforme,

*L'administrateur,*

PricewaterhouseCoopers Sàrl

*Représentée par Mr. JF Kroonen*

400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

**Follows the English translation of the French text:**

By Order dated October 3, 2008, the District Court of and in Luxembourg, 2nd section, ruling in commercial law matters, has admitted LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A., a limited liability company by shares, established and having its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, 7, Val St Croix, registered with the Luxembourg Register of Trade and of Companies, section B number 39.654 for the benefit of the Settlement Grace Period procedure ("Sursis de paiement") as provided for in Part IV of the amended law of April 5, 1993 relating to the financial sector.

The same Order:

\* has appointed as administrator PRICEWATERHOUSECOOPERS Sàrl, represented by Mr Jean-François KROONEN, with the mission of supervising the management of the assets of LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A.;

\* has declared applicable the article 60-2 (15) of the amended law of April 5, 1993 relating to the financial sector;

\* has limited the duration of the procedure of Settlement Grace Period to six months;

\* has decided that the Order, as executed by the Court at the hearing, will have full immediate effect notwithstanding any recourse, before registration and without security ("sans caution").

For true extract,

*The administrator*

PricewaterhouseCoopers Sàrl

*Represented by Mr JF Kroonen*

400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

**Nachfolgend die deutsche Übersetzung des französischen Textes:**

Mit Urteil vom 3. Oktober 2008, hat die, für Handelssachen zuständige, Zweite Kammer des Bezirksgerichts von und zu Luxemburg der Aktiengesellschaft LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A., ansässig und mit Gesellschaftssitz in Luxembourg, 7, Val Ste Croix, unter Sektion B Nummer 39.654 im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg eingetragen, Zahlungsaufschub ("Sursis de paiement"), wie in Teil IV des geänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor vorgesehen, gewährt.

Das gleiche Urteil

\* hat die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PRICEWATERHOUSECOOPERS Sàrl, vertreten durch Herrn Jean-François KROONEN, zum Verwalter mit dem Auftrag bestimmt die Vermögensverwaltung der Aktiengesellschaft LEHMAN BROTHERS (Luxembourg) S.A. zu kontrollieren;

\* hat den Artikel 60-2 (15) des geänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor für anwendbar erklärt;

\* hat die Dauer des Zahlungsaufschubs auf sechs Monate beschränkt;

\* hat, auf die Minute, vor der Registrierung und ohne Kautions, die vorläufige Vollstreckung der einstweiligen Verfügung ungeachtet jeden Regresses angeordnet.

Für gleichlautenden Auszug,  
Der Verwalter,  
PricewaterhouseCoopers Sàrl  
Vertreten durch Hr. JF Kroone  
400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

Pour copie conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Jean-François Kroonen.

Référence de publication: 2008126958/7253/66.

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2008, réf. LSO-CV03123. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

### **Riverland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.833.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of August.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Liga Jakusenoka, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Riverland Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by an unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is at least one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.



At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2008.

#### *Subscription and payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

**A COMPARU:**

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Liga Jakusenoka, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme associée ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Riverland Holding S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de deux classes de gérants (A et B).

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une majorité de gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

*Souscription et libération*

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Liga Jakusenoka, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 septembre 2008. LAC/2008/35955. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: 62,50 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 septembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008124647/202/403.

(080145244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**T.L.O. Diana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 63.647.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30/09/2008.

*Pour T.L.O. DIANA s.a.*

J. REUTER

Référence de publication: 2008124776/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07584. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**International Real Estate Holders S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 35.904.

Les comptes annuels au 27.11.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2008124778/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08215. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Yves Roche International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 60.844.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2008124782/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08222. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Nanicolas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 8, rue Enz.  
R.C.S. Luxembourg B 99.262.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008124799/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07244. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Goeres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 35.382.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30/09/2008.

*Pour GOERES s.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2008124775/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07581. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Angels Overseas S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 90.299.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2008124784/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08220. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Sunco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5960 Itzig, 70, rue de l'Horizon.  
R.C.S. Luxembourg B 67.613.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30/09/2008.

*Pour SUNCO s.a.*

J. REUTER

Référence de publication: 2008124772/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07578. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**EnerSys Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 86.195.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.10.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008124756/9425/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00111. - Reçu 99,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Luxfin Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 117.089.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008124803/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07717. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Domco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 33.769.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30/09/2008.

Pour DOMCO s.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2008124768/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Cap Consultants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 103.153.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008124599/592/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00563. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Royal Classics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 31.244.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30/09/2008.

Pour ROYAL CLASSICS sa

J. REUTER

Référence de publication: 2008124770/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07576. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Vickin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.135.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 août 2008*

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.



Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008125004/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09109. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Hubert Jacques Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 141.845.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Hubert JACQUES, carreleur, demeurant à B-6717 Thiaumont, 255, rue de l'Eglise,

Ici représenté par Madame Virginie KLOPP, employée, demeurant à F-54150 Avril,

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentale d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée que son mandant a déclaré constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «HUBERT JACQUES SARL».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Kleinbettingen.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 3.** La société a pour objet la pose et la vente de carrelage.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Hubert JACQUES, préqualifié.

**Art. 6.** Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil huit.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE CENT CINQUANTE (1.150.-) EUROS.

#### *Résolutions*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale et représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Il se nomme comme gérant technique pour une durée indéterminée.
- 2.- Il nomme comme gérant administratif pour une durée indéterminée, Madame Patricia WANLIN, employée privée, demeurant à B-6717 Thiaumont, 255, rue de l'Eglise.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants ou par la signature individuelle du gérant technique.

- 3.- Il déclare que l'adresse de la société est fixée à L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentale, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Klopp, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, Relation: MER/2008/1450. — Reçu soixante-deux euros

A 0,5 % = 62 €.

*Le Receveur (signé): A. MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 septembre 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008124665/232/89.

(080145392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

#### **Polymer Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.173.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 septembre 2008*

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008125016/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Colonnade Holdco N° 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.179.

Suite aux cessions du 5 septembre 2008 des 407 parts sociales de la société à responsabilité limitée Colonnade Holdco N° 6 S.à r.l., veuillez prendre note du changement suivant:

Ancienne situation associés:

Barclays Private Equity PVLP Limited Partnership: 93 parts sociales

Barclays Private Equity European Fund II A Limited Partnership: 226 parts sociales

Barclays Private Equity European Fund II B Limited Partnership: 114 parts sociales

Barclays Private Equity European Fund II C Limited Partnership: 42 parts sociales

Barclays Private Equity European Fund II D Limited Partnership: 4 parts sociales

Barclays Private Equity European Fund II E Limited Partnership: 16 parts sociales

BPE European Partner II L.P.: 2 parts sociales

Paralell Ventures Nominees N0 2 Limited: 2 parts sociales

Eurovent II: 1 part sociale

Nouvelle situation associé unique:

Barclays Private Equity PVLP Limited Partnership: 500 parts sociales

Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Colonnade Holdco N° 6 S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008125054/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07339. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**ZIM Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.104.

*Extraits des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 août 2008*

1. La démission de M. Ofir WILZIG avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008 en tant que gérant de catégorie A, a été acceptée.
2. M. Ben Zion HOD, administrateur de sociétés, né le 10 décembre 1953 à Haifa (Israël), domicilié professionnellement à 9, Andrei Sakharov Street, Matam, Scientific Industries Center, Haifa, Israël, a été nommé comme nouveau gérant de catégorie A pour une durée indéterminée. Son mandat a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour ZIM MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008125010/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**DE.CE Investment SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.277.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2008*

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:

Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY-SUR-ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Extrait sincère et conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008125005/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Three Arrows, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.248.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 septembre 2008*

1. M. Gérard BIRCHEN a été renouvelé dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

2. M. Jacques CLAEYS a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3. M. Sinan SAR a été renouvelé dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été renouvelée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour THREE ARROWS  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008125056/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07325. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Haus-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 82.844.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 16 septembre 2008*

- 1) M. Jean-Louis KAISER a démissionné de son mandat d'administrateur A.
- 2) Le nombre des administrateurs a été diminué de 4 (quatre) à 3 (trois).

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HAUS-LUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008125041/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Santinel S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 84.164.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2007*

*Démission du commissaire*

- SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION SARL

*Nomination du nouveau commissaire*

VERICOM SA

46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

RCS Luxembourg B 51.203

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008125047/1185/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Compagnie du Rubicon S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 60.214.

—  
*Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 15 septembre 2008*

- M. Cornelius Martin BECHTEL a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 15.09.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour COMPAGNIE DU RUBICON S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008125052/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Nexus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.491.

—  
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 21 août 2008*

- 1) Le mandat d'administrateur venu à échéance de M. André WILWERT n'a pas été renouvelé.
- 2) M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 3) M. Claudio FENUCCI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 4) M. Eric MAGRINI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 5) M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 6) La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 7) M. Eric MAGRINI, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

*Avis*

Veillez noter qu'en date du 8 janvier 2008, le siège social du commissaire aux comptes, la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. a été transféré et se trouve désormais à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NEXUS INTERNATIONAL S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008125058/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07324. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080145241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Sodevim, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.425.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 septembre 2008*

1. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né le 13 décembre 1961 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
2. M. Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
3. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
4. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 18.09.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SODEVIM

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008125057/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07321. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Sunfoss S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.838.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight on the eleventh day of September.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Sharies S.A., having its registered office at L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, RCS Luxembourg number B 75.485, here represented by Mr Guy LANNERS, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg,

By virtue of a proxy given under private seal on September 10th, 2008.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The said appearing party, represented as fore-said, has established as follows the Articles of Incorporation of a company under the form of a public limited liability company (société anonyme), to be organized between themselves:

**Title 1: Form - name, registered office, object, duration, corporate capital**

**Art. 1.** There is hereby organized public limited liability company (société anonyme), the name of which shall be SUNFOSS S.A.

The said company shall have its registered office in the municipality of Mamer.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

**Art. 2.** The company has for principal object the developments, promotion and sales of cooling and heating systems.

The company can make acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at EUR 31.000,- (thirty-one thousand euros) represented by 1000 (one thousand) shares of EUR 31.- (thirty-one euros) each.

All the shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

### **Title 2: Management and supervision**

**Art. 4.** The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum six years. The directors shall be re-eligible.

**Art. 5.** With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telefax, or visio conference being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

**Art. 6.** The Board of Directors elects a chairman among its members and may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The company shall be bound for daily management decisions by the sole signature of the Board of Director's delegate and for any other decision the collective signature of any two directors is required, of which one has to be of the managing director.

**Art. 7.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

**Art. 8.** The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

**Art. 9.** The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

### **Title 3: General meeting and distribution of profits**

**Art. 10.** The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

**Art. 11.** The annual meeting of shareholders shall be held on the 1st Wednesday of June at 4.00 p.m. at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

**Art. 12.** By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

### **Title 4: Accounting year, dissolution**

**Art. 13.** The accounting year shall begin on 1st January and end on 31st December of each year.

**Art. 14.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

### **Title 5: General provisions**

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Transitory provision*

The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2008.



#### *Subscription and payment*

All the 1.000 (one thousand) shares have been subscribed as by the sole shareholder SHARIES S.A., prenamed, and have been fully paid up in cash so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately EUR 1,750.-.

#### *Extraordinary general meeting*

Here and now the above-named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is at 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of the registered office.

2) The number of directors is fixed at three and that of the statutory auditor at one.

3) Are appointed as directors:

Mr. Torben RASMUSSEN, Businessman, born in Aarhus (Denmark) on March 26, 1960, residing at 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer.

Mr. Peter Korsgaard, born in Aalborg (Denmark) on April 12th 1945, residing at DK-8410 Ronde, Smedestien 5, Denmark

Mr. Finn Skaarup Jensen, born in Ringe (Denmark) on June 9th 1954 residing at DK-8410 Ronde, Hojskolevej 5, Denmark

Mr. Torben Rasmussen is also elected as Chairman.

4) Is appointed as statutory auditor:

- Fidu-Concept S.à r.l., a company having its registered office in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse (R.C.S. Luxembourg B 38.136.)

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2013.

6) Mr. Torben RASMUSSEN, prenamed, is appointed as managing director, all powers are delegated to him there to.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing party, acting as here above stated, known to the notary by surname, name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme SHARIES S.A., avec siège social à L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75.485, ici représentée par Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 septembre 2008.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme suit:

#### **Titre 1<sup>er</sup> : Forme - dénomination, siège social, objet, durée, capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination sera SUNFOSS S.A

Cette société aura son siège social dans la commune de Mamer.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour principal objet le développement, l'exploitation et la commercialisation de systèmes de chaleur et de froid.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières ou de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social. Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions de 31,- EUR (trente et un euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre 2: Administration, surveillance**

**Art. 4.** La société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, ou visioconférence étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télécopie, télécopie ou visioconférence. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président et pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La société sera engagée dans la cadre de la gestion journalière par la signature individuelle du délégué du Conseil d'Administration pour toute autre décision la signature collective de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué est requise.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

### **Titre 3: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> mercredi de juin à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre 4: Exercice social, dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commencera le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre 5: Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Toutes les 1.000 (mille) actions ont été souscrites par l'associée unique SHARIES S.A., prénommé, et intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.750,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, représentant l'intégralité du capital et se reconnaissant dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée au 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaire aux comptes à un.

3) Sont nommés administrateurs:

Mr. Torben Rasmussen, Homme d'affaires, né à Aarhus (Danemark) le 26 mars 1960, demeurant à 11, rue Jean Schneider, L-8272 Mamer.

Mr Peter Korsgaard, né à Aalborg (Danemark), le 12 avril 1945, demeurant à DK-8410 Ronde, Smedestien 5 (Danemark).

Mr. Finn Skaarup Jensen, né à Ringe (Danemark), le 9 juin 1954, demeurant à DK-8410 Ronde, Hojskolevej 5 (Danemark).

Monsieur Torben Rasmussen est aussi élu en tant que Président du Conseil.

4) Est nommée commissaire aux comptes:

- La société Fidu-Concept S.à r.l., avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse (R.C.S. Luxembourg B 38.136.)

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2013.

6) Monsieur Torben RASMUSSEN, préqualifié, est nommé administrateur-délégué, tous pouvoirs lui sont délégués à cet effet.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, dûment représentés, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, agissant ainsi qu'il a dit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. LANNERS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2008. Relation: LAC/2008/37075. - Reçu € 155.- (cent cinquante-cinq euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008124675/206/279.

(080145268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

### **Aldemar, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.817.

#### — STATUTES

In the year two thousand eight, on the 12th of August.

Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr. Alshinbayev Askar, partner of a private equity group, born on 20 December 1964 at Almaty (Kazakhstan), residing in Gornaya 500/8, Almaty, Kazakhstan

2. Mrs. Alshinbayeva Saida, housewife, born on 28 april 1965 at Almaty (Kazakhstan), residing in Gornaya 500/8, Almaty, Kazakhstan

Both here duly represented by Ms. Nathalie Jacquemart, private employee, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

by virtue of two proxies dated July 29, 2008, which proxies, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the notary executing remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, has drawn up the following articles of a joint stock company:

#### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of ALDEMAR

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such tem-

porary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licenses and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has participation or in which it has a direct or indirect interest.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at FIFTY THOUSAND EURO (EUR 50,000.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

The Board of directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 1st Friday of the month of March at 2 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing ten percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### General dispositions

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2008.

The first annual general meeting shall be held in 2009.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed and paid up EUR
Mr. Alshinbayev Askar, prenamed . . . . .	250	25,000.-
Mrs. Alshinbayeva Saida, prenamed . . . . .	250	25,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of FIFTY THOUSAND EURO (EUR 50,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2000.

*Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the here above stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

*First resolution*

1. -The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors for duration of six years:

a- Mr. Alshinbayev Askar, prenamed

b- Mr. Luc Wittner, private employee, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

c- Mr. Meynial Antoine, attorney-at-law, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

Mr. Luc Wittner is designated as President of the Board of Directors.

*Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor for duration of six years: CHESTER & JONES Sàrl., RCS Luxembourg B120602, 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange.

*Third resolution*

The company's registered office is located at Luxembourg, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le douze août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparus:

1. M. Alshinbayev Askar, partner of a private equity group, né le 20 décembre 1964 à Almaty (Kazakhstan), résidant à Gornaya 500/8, Almaty, Kazakhstan

2. Mme. Alshinbayeva Saida, mère au foyer, née le 28 avril 1965 à Almaty (Kazakhstan), résidant à Gornaya 500/8, Almaty, Kazakhstan

tous deux ici représentés par Mademoiselle Nathalie Jacquemart, employée privée, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 29 juillet 2008.

Lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elle seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALDEMAR".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et licences y reliées et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède une participation ou un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) représenté par CINQ CENT (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Le conseil d'administration peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de mars à 14.00 heures.



Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré EUR
Mr. Alshinbayev Askar, prédésigné . . . . .	250	25.000,-
Mrs. Alshinbayeva Saida, prédésignée . . . . .	250	25.000,-
Total . . . . .	500	

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2000.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans:

- a- M. Alshinbayev Askar, prédésigné  
 b- Monsieur Luc Wittner, employé privé, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg  
 c- Maître Antoine Meynial, avocat à la cour, 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg  
 Monsieur Luc Wittner est désigné président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans  
 CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B120602, 62, route de Luxembourg, L-4760 Pétange

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 48, boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 août 2008. LAC/2008/33770. — Reçu deux cent cinquante Euros (EUR 250.-).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008124709/208/320.

(080145071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 26.817.

Irrtümlicherweise wurde im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 1734, Seite 83230 vom 15. Juli 2008, hinterlegt beim Register de Commerce et des Sociétés am 3. Juli 2008 unter der Nummer L080095376.03, der Name des Verwaltungsratsmitglieds Stefan Meurer aufgeführt; der Name muss jedoch Markus Meurer anstelle von Stefan Meurer lauten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. September 2008.

Für ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008125011/267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03518. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080145325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**TASL PSF S.A., société anonyme, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.933.

*Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration au siège social de la société le 27 mai 2008*

1) Le Conseil d'Administration décide de nommer au poste de Président du Conseil, Monsieur Stéphane Weyders, né le 02 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2014.

2) Le Conseil d'Administration décide de nommer comme administrateurs chargés de la gestion journalière

- Monsieur Jean Lemaire, administrateur de sociétés, né le 10 juillet 1957 à Bastogne (Belgique) et résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Weyders, directeur de sociétés, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2014.

3) Le Conseil d'Administration décide de nommer aux fonctions de réviseur d'entreprises la société BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.178, pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir en 2011.

TASL PSF S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008125065/3258/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

### **Gestion en Technique Spéciale, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.370.

#### EXTRAIT

L'Assemblée générale du 15 septembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Jean-Marc DEMOULIN, Administrateur, dirigeant d'entreprises, rue Clovis, 41, B-5170, Lustin, Belgique;  
- Monsieur Robert ANCIAUX, Administrateur, dirigeant d'entreprises, avenue du Manoir, 30, B-1410, Waterloo, Belgique;

- Gestion en Techniques Spéciales International S.A., en abrégé G.T.S.I. S.A., Administrateur, 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Luxembourg, représentée par son représentant permanent, Monsieur Jean-Marc DEMOULIN, susmentionné.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 15 septembre 2008 a décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de EUROFIDUCIAIRE S.A. et nomme en remplacement:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour GESTION EN TECHNIQUE SPECIALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008125064/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

### **Luxury Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.928.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2008*

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée a pris acte de la démission de Messieurs Gaby TRIERWEILER et Nicola GIANOLI et de Madame Nathalie CARBOTTI-PRIEUR de leurs fonctions d'administrateurs.

L'assemblée a pris acte de la démission de Monsieur Lex BENOY de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'assemblée a décidé de nommer comme administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

- Madame Vania BARAVINI, employée privée, domiciliée professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée a décidé de nommer comme commissaire aux comptes AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Lex BENOY, commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008125074/534/29.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05230. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Marella Participations et Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.450.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion des actionnaires du 12 février 2008 que:

- L'assemblée générale accepte les démissions des administrateurs Mess. Nico SCHAEFFER et Claude GEIBEN, ainsi que du commissaire aux comptes sortant FIDUCIAIRE REUTER ET HUBERTY (FRH) S.à.r.l.;

- L'assemblée générale décide de fixer le nombre des administrateurs à trois au lieu de quatre, et de nommer comme troisième administrateur, aux cotés des deux administrateurs restant en place, et en remplacement des deux administrateurs sortants:

\* Madame Pierrette SEGHERS, épouse TACCHINI, sans état, née à Paris (France), le 9 janvier 1941, demeurant à Milan (Italie), Via Bandello, 8.

Son Mandat est fixé pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels clôturés au 15 décembre 2006;

- L'assemblée générale décide de nommer nouveau commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire démissionnaire:

\* la société à responsabilité limitée AUDITEX S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3b, boulevard du Prince Henri, représentée dans ces fonctions par Monsieur GILLET Etienne Alain Joseph, né à Bastogne le 19 septembre 1968, expert-comptable, avec adresse à B-6724 Rulles, 23, rue du Bois.

Son mandat est fixé pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels clôturés au 15 décembre 2006.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Par mandat

Claude Geiben

Référence de publication: 2008125066/273/32.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07478. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Blader Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 35.263.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2008*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

L'assemblée accepte la démission de Madame Joëlle LIETZ, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008125071/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Lorry-Rail S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II».

R.C.S. Luxembourg B 116.141.

Il est porté à la connaissance des tiers que, suite à diverses erreurs de la Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A. survenues dans l'extrait publié dans le Mémorial n° 1737 du 15 juillet 2008 à la page 83336 (RCS L080095170.05), il fallait lire:

«En date du 5 mai 2008, le Conseil d'Administration de la Société, a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission, communiquée le 21 mars 2008, de:

\* Monsieur Nicolas Welsch

en tant que Directeur Général en charge de la gestion journalière avec effet au 30 avril 2008.

- de nommer:

\* Monsieur Thierry Le Guilloux, né le 22.04.1958 à Suresnes en France, domicilié au 85, rue Paul Deroulede, F-92270, Bois Colombes

en tant que Directeur Général en charge de la gestion journalière avec effet au 5 mai 2008 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.»

Cette réquisition est déposée au RCS en remplacement de la réquisition L080095170.05 déposée ultérieurement.

Luxembourg, le 5 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125069/503/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Lorry-Rail S.A, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II».

R.C.S. Luxembourg B 116.141.

Il est porté à la connaissance des tiers que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité par les actionnaires de la société susvisée, réunis en assemblées générales ordinaires:

1) La démission de Monsieur Jacques Bernard TAVERNIER, directeur général, demeurant à F-94260 Fresnes, 11, rue des Glacières, de son poste d'administrateur est acceptée.

2) Madame Anabelle CAZES, adjointe au responsable Infrastructures Intérêt Général, demeurant à F-75017 Paris, 22bis, rue Jouffroy d'Abbans, est nommée administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

3) Monsieur Michel LOMBERTY, directeur Matériaux et Logistique, demeurant à F-94100 St Maur des Fossés, 5, avenue Paul Doumer, est nommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

4) Le mandat du réviseur d'entreprises, DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf (RCS Luxembourg B 67.895) est renouvelé pour une durée d'un an soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

118934

Bettembourg, le 9 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008125070/503/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Preferred Retail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.179.

—  
RECTIFICATIF

De l'extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société du 16 février 2007 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 11 mai 2007 sous le numéro Mémorial 851 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg, et sous la référence L070036498.

Au 3<sup>e</sup> administrateur nommé, il y a lieu de lire:

Monsieur John Kehoe, administrateur A, né le 4 avril 1969 à Dublin (Irlande) et demeurant au 43, Strand Road, 4 Dublin (Irlande).

De l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu au siège social le 20 février 2008 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 30 juin 2008 sous le numéro Mémorial 1603 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg, et sous la référence L08004346.

Au point 3, il y a lieu de lire:

Monsieur Jean Lemaire, administrateur B, né le 10 juillet 1953 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

*PREFERRED RETAIL S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008125068/1729/24.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Aerium EBBC A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.831.

1. AERIUM FGG PROPERTIES Sàrl, a limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number B 104.717,

here represented by its sole manager LDV Management II Sàrl,

2. CADOGAN INVESTMENTS S.A., a public limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number B 124.671,

here represented by its sole manager Franck RUIMY,

Pursuant to a share transfer agreement dated 11 June 2008, five hundred (500) shares of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from AERIUM FGG PROPERTIES Sàrl to CADOGAN INVESTMENTS S.A.

Consequently, CADOGAN INVESTMENTS S.A. becomes the sole shareholder of the company.

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

1. AERIUM FGG PROPERTIES Sàrl, une société à responsabilité limitée, sous la Loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 104.717,

Son seul représentant est LDV Management II Sàrl,

2. CADOGAN INVESTMENTS S.A., une société anonyme, sous la Loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 124.671,

Son seul représentant est Franck RUIMY,

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales en date du 11 juin 2008, cinq cents (500) parts sociales de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par la société AERIUM FGG PROPERTIES Sàrl à la société CADOGAN INVESTMENTS S.A.

Par conséquent, la société CADOGAN INVESTMENTS S.A. est devenue l'associé unique de la société.

Le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008125088/7091/36.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Industrial Resources Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 68.643.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 septembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008125080/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.600.

—  
*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique la Société du 11 septembre 2008*

RFR Lux Holdings S.à r.l., en sa qualité d'associé unique de la Société, a constaté et accepté la démission de Manacor (Luxembourg) S.A. de ses fonctions de gérante de la Société à compter du 11 septembre 2008.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Geneviève Blauen-Arendt, ayant son adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, en tant que gérante de la Société à compter du 11 septembre 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RFR Immobiliengesellschaft S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008125082/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

### **Hyperion Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 141.850.

#### STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day of August,

Before us M<sup>e</sup> Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AERIUM HOLDINGS S.A., a limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 96.764, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies' director, residing professionally at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of HYPERION CAPITAL S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.



**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by AERIUM HOLDINGS S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the sole partner*

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in L - 2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaide.

2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Geoffroy t'Serstevens, born on November 2, 1980 in Namur (Belgium) with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves;
- Sylvie Lexa, born on February 8, 1954 in Mont-Saint-Martin (France) with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the party appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AERIUM HOLDINGS S.A., (société anonyme de droit luxembourgeois), avec siège social situé au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 96.764, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de HYPERION CAPITAL S. à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et libération*

AERTUM HOLDINGS S.A., pré-mentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

##### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

##### *Résolutions de l'associé unique*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L - 2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaide.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Geoffroy t'Serstevens, né le 02 novembre, 1980 à Namur (Belgique) demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Sylvie Lexa, née le 08 février 1954 à Mont-Saint-Martin (France) demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 août 2008. LAC/2008/35241. — Reçu à 0,50% soixante-deux euros cinquante cents (€ 156).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 septembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008124660/202/335.

(080145416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Soparfi Daumen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.839.

—  
EXTRAIT

Monsieur Bruno DAUMEN, est domicilié au 19, avenue Krieg, 1208 Genève, Suisse.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008125081/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07014. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Newby Investment & Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.163.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 10 septembre 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008125079/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07021. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

---

**Gisela, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 85.774.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir John Kleynhans, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008125077/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06515. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080145246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Wirr, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 37.742.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir John Kleynhans, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008125078/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06545. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080145251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**RFR Immobiliengesellschaft S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 125.600.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 11 septembre 2008, RFR Lux Holdings S.à r.l., l'actuel associé unique de RFR Immobiliengesellschaft S.à r.l. (la Société), a cédé 250 parts sociales de la Société à Venture Property Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Kingsway House, Havilland Street, St. Peter Port, Guernesey GY1 2QE, Royaume-Uni, inscrite au Registre de l'Île de Guernesey sous le numéro 47400.

En conséquence de la cession ci-dessus, les parts sociales de la Société sont détenues de la manière suivante:

RFR Lux Holdings S.à r.l., 250 parts sociales

Venture Property Holdings Limited, 250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*RFR Immobiliengesellschaft S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008125083/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08825. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080145283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

**Steriano Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.813.

—  
**EXTRAIT**

Madame Danièle MARTIN a démissionné de ses fonctions d'administrateur et le siège social à L -1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

INTERCORP S.A.

Signature

Référence de publication: 2008125087/535/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05819. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.**Markwins International Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.076.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 septembre 2008*

L'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Sinan Sar comme gérant de la Société; et
- de nommer pour une durée illimitée et avec effet immédiat Monsieur Erwin Kist, né le 25 octobre 1960 à Winterswijk, Pays-Bas, ayant son adresse privée à Mudershauser Strasse 10 D-65623 Mudershausen, Allemagne comme gérant de la Société.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008125084/2460/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.**R1 Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 115.008.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'associé unique du 1<sup>er</sup> octobre 2008***Résolution**

L'Associé unique confirme que Messieurs Jean Quintus et Joseph Winandy ont démissionné de leur poste de gérant en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

U. Ronsisvalle

Associé unique

Référence de publication: 2008125072/9427/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00342. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008.